

TCHAD

2016

Claude N'KODIA / c.nkodia@afdb.org

Ali MADAÏ BOUKAR / ali.madai@undp.org





TCHAD

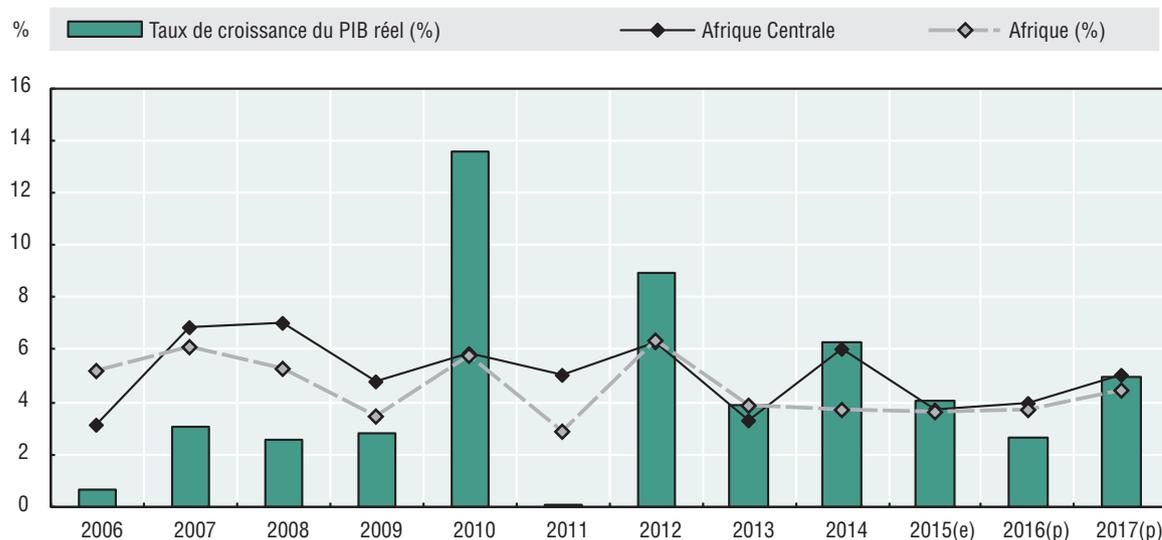
- La croissance économique pourrait atteindre 4.1 % en 2015 et n'être que de 2.6 % en 2016 en raison de l'effondrement des prix du pétrole et de la forte baisse des revenus d'exportations.
- La nécessité de préserver les équilibres internes et externes en 2016 rend indispensable la poursuite de la consolidation budgétaire dans un contexte marqué par de nombreux défis, qu'ils soient financiers, sociaux, sécuritaires ou humanitaires.
- Les efforts en vue d'une transformation structurelle de l'économie passent entre autres par une stratégie intégrée de développement des centres urbains, à travers notamment l'aménagement du territoire, la promotion des logements décents et l'accès équitable aux services sociaux.

Vue d'ensemble

L'économie tchadienne, particulièrement tributaire de l'activité pétrolière, devrait connaître une forte contraction de son activité en 2016. Après avoir atteint 6.3 % en 2014, le taux de croissance du PIB pourrait se situer à 4.1 % en 2015 et descendre à 2.6 % en 2016, en raison essentiellement de la chute des cours du pétrole sur les marchés internationaux. Cette forte baisse pourrait se traduire par une réduction importante du niveau des investissements publics – notamment dans le secteur extractif – et par une compression de la demande intérieure en 2016 et 2017. Les contre-performances enregistrées dans le domaine agricole devraient amplifier cette situation conjoncturelle défavorable. Ce secteur important de l'économie a souffert d'une pluviométrie défavorable en 2015, ce qui a entraîné un net recul de la production céréalière, estimé par le gouvernement à près de 12 %. La capacité de l'État tchadien à mener à terme ses différents programmes d'investissements publics dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'émergence économique est fortement mise au défi. Les dépenses budgétaires importantes engagées pour faire face aux menaces et aux exactions de la secte terroriste de Boko Haram et des mouvements djihadistes en 2015 ont également affecté le climat conjoncturel du pays. Le taux d'inflation de 1.7 % en 2014 pourrait se situer en 2015 au-delà de la norme communautaire fixée à 3.0 % pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (zone CEMAC), et atteindre 4.0 %, pour ensuite redescendre à 2.6 % en 2016. Les perturbations relevées sur les circuits d'approvisionnement et d'exportation du pays, liées au contexte sécuritaire, en sont les principales raisons. La préservation des acquis au plan économique, notamment les effets bénéfiques de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) fin avril 2015, rend désormais indispensable une gestion prudente de l'endettement au regard de la forte volatilité actuelle des cours du pétrole.

La transformation structurelle du pays, qui demeure l'un des objectifs majeurs du gouvernement en vue de son émergence économique, se heurte à de nombreux freins en la matière, dont l'organisation inefficace des espaces urbains. Une meilleure inclusion spatiale permettrait à ces derniers de devenir de véritables centres de production et de contribuer ainsi à la création d'emplois, au renforcement de la cohésion sociale du pays et à la résilience de son économie.

Graphique 1. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)



Source : BAFD. Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

| | 2014 | 2015(e) | 2016(p) | 2017(p) |
|-------------------------------------|------|---------|---------|---------|
| Croissance du PIB réel | 6.3 | 4.1 | 2.6 | 4.9 |
| Croissance du PIB réel par habitant | 2.9 | 0.8 | -0.6 | 1.7 |
| Inflation | 1.7 | 4.0 | 2.7 | 4.0 |
| Solde budgétaire (% PIB) | -4.7 | -6.4 | -7.0 | -7.4 |
| Compte courant (% PIB) | -8.9 | -9.9 | -8.6 | -8.5 |

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Le pays reste vulnérable aux variations des cours du pétrole. La baisse continue du prix du baril a fortement affecté l'activité économique en 2015 et s'est traduite par une détérioration des positions budgétaires et des équilibres externes, ainsi que par un recul significatif du niveau de la demande intérieure. Les prévisions pour 2016 et à moyen terme sont de nature à conforter la décélération de l'activité économique constatée en 2015. Le taux de croissance du PIB pourrait enregistrer une nouvelle baisse et passer de 4.1 % en 2015 à 2.6 % en 2016. Au regard de ce constat, la maîtrise pluriannuelle des dépenses publiques devient un défi majeur. Elle permettrait de réaliser les objectifs fixés en termes d'ajustement fiscal. En effet, en dépit de l'atteinte du point de décision en 2001 et du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) fin avril 2015, le risque de surendettement demeure élevé du fait de la forte dépendance du pays vis-à-vis du pétrole. Cette situation explique la nécessité de poursuivre en 2016 des politiques rigoureuses au plan budgétaire et en matière d'endettement public, à l'instar de celles menées en 2015. Le taux d'inflation pourrait en effet se situer au-delà de la norme communautaire fixée à 3.0 % dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et atteindre 4.0 % en 2015, pour redescendre à 2.7 % en 2016. Sa hausse en 2015 découle essentiellement de l'impact négatif qu'ont les crises sécuritaires persistantes aux frontières du pays sur le commerce intracommunautaire et sur les voies traditionnelles d'approvisionnement et d'exportation du pays.



En 2015, le secteur agricole (notamment le sous-secteur de la viande), qui constitue la deuxième source de recettes d'exportation, n'a pas été épargné par le climat sécuritaire défavorable. La fermeture de la frontière avec le Nigeria n'a en effet pas permis au Tchad d'exporter ses principaux produits (bétail sur pied, sésame et arachides), générant ainsi un manque à gagner fiscal estimé par le ministère des Finances et du Budget à près de 45 % des recettes douanières en 2015. Au regard de son potentiel, la contribution de ce secteur à la croissance demeure encore élevée en 2015 et devrait se maintenir à ce niveau en 2016, en dépit de la baisse de 12 % de la production céréalière au titre de la campagne 2015-16 liée à une pluviométrie défavorable.

Les effets néfastes des cours très bas du pétrole à travers le monde, ainsi que l'importance des coupes réalisées dans les dépenses budgétaires du pays, avec une baisse des dépenses publiques de 11 % inscrite dans la Loi de finances rectificative de mai 2015, pourraient de nouveau affecter les secteurs secondaire et tertiaire. Les incidences du choc pétrolier sur l'économie tchadienne rappellent la nécessité impérieuse de poursuivre la politique de diversification économique. Celle-ci doit en priorité éliminer les obstacles qui ralentissent les réformes structurelles visant à promouvoir l'émergence d'un secteur non pétrolier dynamique. La promotion des filières et des chaînes de valeur dans le domaine agricole, avec la gomme arabique, le sésame, les dattes, la pêche et la viande, s'inscrit dans cette optique à travers la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement sur l'intégration du commerce.

Le Tchad ne pourra connaître une transformation structurelle de son économie sans un développement harmonieux de ses zones urbaines, qui ont vocation à devenir de véritables centres de production. Ces évolutions exigent une gestion optimale des ressources et l'appropriation des actions de développement urbain par les communautés elles-mêmes. Elles supposent aussi, au préalable, le renforcement des capacités de ces collectivités décentralisées et un appui technique important aux maîtrises d'ouvrages publics afin d'assurer la durabilité et la pérennité des investissements déployés dans ces zones urbanisées. Le transfert progressif des compétences de l'État au profit de ces collectivités ne s'accompagne cependant pas de celui de ressources financières, ce qui freine considérablement leur contribution à la transformation structurelle du pays.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

| | 2010 | 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 28.8 | 23.9 |
| Dont pêche | ... | ... |
| Activités extractives | 27.5 | 22.2 |
| Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel | 26.5 | 20.8 |
| Activités de fabrication | 7.3 | 12.3 |
| Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau | 0.1 | 0.3 |
| Construction | 5.4 | 6.3 |
| Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants | 13.0 | 13.6 |
| Dont hôtels et restaurants | 0.8 | 1.0 |
| Transports, entreposage et communications | 2.4 | 3.4 |
| Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises | 6.7 | 7.7 |
| Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 8.9 | 10.2 |
| Autres services | ... | ... |
| Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs | 100.0 | 100.0 |

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

En 2015, le Tchad a continué à orienter sa politique budgétaire vers une réduction progressive du déficit primaire hors pétrole, dans le cadre de la mise en œuvre de différents programmes économiques conclus avec le Fonds monétaire international (FMI), dont un accord triennal signé le 1^{er} août 2014 et portant sur une Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de près de 122.4 millions de dollars (USD). Les mesures de ces différents programmes ont contribué à améliorer substantiellement l'orientation budgétaire du pays en 2015. Les efforts d'ajustement se reflètent dans l'évolution du déficit primaire hors pétrole rapporté au PIB hors pétrole : alors qu'il était à 16.6 % en 2014, il a enregistré un recul significatif en 2015 pour se situer à environ 9.3 %. Il devrait légèrement remonter en 2016, pour atteindre près de 10 %. La forte réduction des dépenses financées sur ressources internes, en raison de la diminution des revenus pétroliers du pays, a fortement contribué à cette évolution. La baisse du prix du pétrole sur le marché international et les dépenses de sécurité engagées dans la lutte contre Boko Haram ont affecté l'économie du pays et généré un important besoin de financement, estimé à 11.5 % du PIB hors pétrole fin avril 2015. Dans ce contexte difficile, une Loi de finances rectificative a été votée en mai 2015. Elle revoit à la baisse les recettes budgétaires, que celles-ci proviennent ou non du pétrole, et procède à des réductions de dépenses, tout en préservant les secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté et de développement du capital humain, tels que la santé, l'éducation ou les actions sociales. Ce collectif budgétaire a également pris en compte un rééchelonnement des prêts commerciaux, ainsi que les appuis budgétaires des différents partenaires techniques et financiers. Lors de la deuxième revue de l'accord appuyé par une FEC en septembre 2015, on a procédé à une évaluation de la mise en œuvre de cette Loi de finances rectificative de 2015. Elle a fait ressortir un besoin additionnel de financement, estimé à près de 5.8 % du PIB hors pétrole, qui a été couvert par un recours aux avances statutaires et exceptionnelles de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), respectivement pour un montant de 92.6 milliards de francs CFA (XAF) et de 140 milliards XAF, et par un ajustement budgétaire supplémentaire, notamment par un gel de crédits. En octobre 2015, le gouvernement a mis en place un plan dont l'objectif est de mieux mobiliser les ressources de l'État. Il vise notamment, à court terme, à suspendre ou réduire les exonérations douanières et fiscales exceptionnelles, à accélérer le traitement des dossiers en contentieux, notamment pétroliers, à redéployer les agents au niveau des régions pour augmenter les recettes administratives, et à recouvrer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par des contrôles ciblés.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

| | 2007 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015(e) | 2016(p) | 2017(p) |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total recettes et dons | 19.6 | 24.4 | 20.2 | 17.5 | 16.5 | 15.7 | 15.6 |
| Recettes fiscales | 4.5 | 5.4 | 6.6 | 6.8 | 6.8 | 6.6 | 6.7 |
| Dons | 13.6 | 16.1 | 11.7 | 8.8 | 6.7 | 6.4 | 6.6 |
| Total dépenses et prêts nets (a) | 17.6 | 23.9 | 22.9 | 22.2 | 22.9 | 22.6 | 23.0 |
| Dépenses courantes | 11.2 | 11.5 | 12.9 | 12.5 | 12.8 | 13.0 | 13.3 |
| Sans intérêts | 10.9 | 11.0 | 12.3 | 11.8 | 12.2 | 12.0 | 12.2 |
| Salaires et rémunérations | 3.7 | 4.5 | 5.2 | 4.9 | 5.1 | 5.1 | 5.1 |
| Intérêt | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 0.6 | 1.0 | 1.1 |
| Dépenses d'investissement | 5.9 | 12.5 | 10.0 | 9.6 | 10.0 | 9.6 | 9.7 |
| Solde primaire | 2.2 | 0.9 | -2.1 | -4.0 | -5.8 | -6.0 | -6.3 |
| Solde global | 1.9 | 0.5 | -2.6 | -4.7 | -6.4 | -7.0 | -7.4 |

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



Politique monétaire

Le Tchad est membre de la zone franc, qui repose sur les principes suivants : un système de taux de change fixes mais ajustables, une garantie illimitée accordée par le Trésor français aux monnaies émises par les différents instituts régionaux d'émission, une centralisation des réserves de change et une libre transférabilité des capitaux. C'est la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) qui est en charge d'assurer la supervision bancaire de la zone CEMAC. L'existence d'une monnaie et d'une politique monétaire communes conduit la BEAC, à travers son Comité de politique monétaire relayé au niveau national par le Comité monétaire financier, à définir les grandes orientations de cette politique et à assurer pour la zone la gestion de l'ensemble de ses réserves de change. Le maniement des taux d'intérêt, dont le taux d'intérêt d'appels d'offres (TIAO), demeure le principal instrument de régulation monétaire de la zone CEMAC, en vue d'assurer la stabilité des prix et de maintenir le niveau de parité XAF/EUR. En juillet 2015, à la suite du recul de l'activité dans la région, le Comité de Politique Monétaire de la zone CEMAC a fixé ce taux directeur à 2.5 %, alors qu'il était passé 3.3 % en octobre 2013 et à 3.0 % en juillet 2014. Son abaissement progressif vise à soutenir la croissance des économies des pays de la zone franc, affectée par la chute des cours du pétrole et par le ralentissement de la croissance des pays émergents. Les effets attendus de cette baisse de taux demeurent toutefois limités, notamment en termes de volume de crédit, du fait de la surliquidité bancaire et de la faiblesse de la concurrence entre établissements bancaires au sein de la zone CEMAC. La masse monétaire et le crédit au secteur privé ont augmenté respectivement de 9 % et de 10.3 % entre juin 2014 et juin 2015, contre 26.5 % et 37.8 % entre juin 2013 et juin 2014. Ce ralentissement s'explique essentiellement par les difficultés que rencontrent actuellement certains secteurs d'activité clés de l'économie tchadienne, comme le secteur pétrolier, celui du bâtiment et des travaux publics et le secteur agricole, induisant des charges d'exploitation importantes liées au climat sécuritaire, aux tensions inflationnistes et à l'effondrement des cours du pétrole. La situation monétaire du Tchad se caractérise également par une baisse plus prononcée des avoirs extérieurs nets en 2015. Leur niveau est passé de 386.5 milliards XAF en juin 2014 à 252.3 milliards en juin 2015, soit un recul de près de 35 %, essentiellement en raison de la baisse des cours mondiaux du pétrole. Le taux d'inflation a été affecté par les perturbations des circuits traditionnels de commercialisation, occasionnées par les différentes crises sécuritaires aux frontières du Tchad. Ce taux, qui a atteint 1.7 % en 2014, devrait être orienté à la hausse et se situer en 2015 au-delà de la norme communautaire fixée à 3 % dans le cadre du pacte de convergence en zone CEMAC. En matière de surveillance multilatérale, sur les quatre critères requis, celui de l'endettement public serait respecté. Le secteur privé reste encore faiblement soutenu dans l'économie avec, en moyenne, un ratio du crédit alloué se situant en dessous de 8 % du PIB sur la période 1990-2014.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

En adhérant à différentes communautés économiques régionales, le Tchad s'est fixé comme objectif d'accélérer et de renforcer son développement économique afin, notamment, de surmonter les faiblesses structurelles qui handicapent son développement. Le pays est ainsi membre de deux communautés économiques régionales d'envergure : la CEMAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le pays est également membre d'autres communautés sous-régionales comme le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Son appartenance à cette dernière organisation lui a permis de participer activement à la préservation du lac Tchad. Dans le but d'accroître l'attractivité de l'espace communautaire auquel il appartient, le Tchad a signé des traités comme celui de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et celui de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale. Sa volonté de diversifier ses partenaires économiques et de promouvoir le développement de son secteur privé l'a conduit à élargir ses partenariats avec des pays émergents, notamment la Chine, l'Inde et la Turquie, et à engager



une coopération économique avec certains pays africains sur des sujets d'intérêt commun, comme la défense du coton. Il a également adhéré à des dispositifs garantissant et protégeant les investissements étrangers, tels que l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

L'ensemble des interventions du Tchad en 2014 et 2015 aux côtés des forces de la communauté internationale en Afrique de l'Ouest et du Centre participent également de cette volonté de préserver et de sauvegarder les acquis d'une coopération économique régionale, notamment à travers la sécurisation des corridors routiers et de l'ensemble de ses circuits d'approvisionnement régionaux, fortement affectés par les différentes crises sécuritaires sévissant à ses frontières. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en direction du Tchad se maintiennent à un faible niveau et profitent essentiellement au secteur pétrolier. En 2014, ils ont enregistré une légère baisse et couvrent près de 40 % du déficit courant du pays. Le déficit de la balance des paiements courants en pourcentage du PIB a atteint 8.9 % en 2014. Il pourrait monter à 9.9 % en 2015, puis redescendre à 8.6 % en 2016. Afin d'accroître l'attractivité de son économie, le Tchad entend élargir son ouverture et offrir à cet effet des avantages fiscaux et des mesures incitatives aux investisseurs. L'impact des crises sécuritaires sévissant à ses frontières, la faiblesse de ses infrastructures de base et le manque de main-d'œuvre qualifiée demeurent les principaux freins aux investissements. Ceux qui sont réalisés sont concentrés majoritairement dans les secteurs pétrolier et routier.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

| | 2007 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015(e) | 2016(p) | 2017(p) |
|-----------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Balance commerciale | 21.8 | 7.7 | 6.6 | 2.8 | 0.0 | 1.9 | 0.9 |
| Exportations de biens (f.o.b.) | 42.0 | 35.0 | 30.0 | 28.2 | 21.3 | 20.6 | 21.1 |
| Importations de biens (f.o.b.) | 20.2 | 27.3 | 23.4 | 25.4 | 21.3 | 18.7 | 20.2 |
| Services | -17.5 | -18.4 | -16.3 | -15.4 | -14.9 | -14.0 | -14.9 |
| Revenu des facteurs | -1.8 | -2.4 | -4.6 | -4.2 | -2.3 | -1.7 | -1.8 |
| Transferts courants | 7.0 | 4.4 | 5.1 | 7.9 | 7.3 | 5.2 | 7.3 |
| Solde des comptes courants | 9.4 | -8.7 | -9.2 | -8.9 | -9.9 | -8.6 | -8.5 |

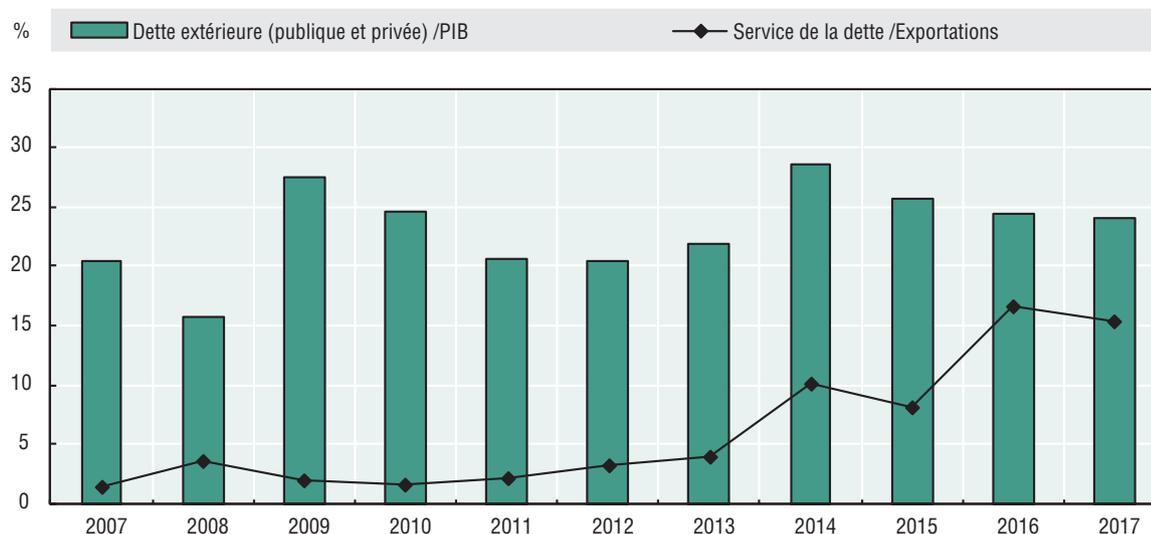
Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE fin avril 2015 a ouvert de nouvelles perspectives pour le pays sur le plan économique et financier. La réalisation de cet objectif a permis au Tchad de bénéficier d'une réduction de dette évaluée à près de 1.1 milliard USD. Pour parvenir à ce résultat et mieux contrôler l'évolution de sa dette, le pays a procédé à des changements significatifs. La Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), présidée par le ministre des Finances et du Budget et appuyée par l'Équipe tchadienne d'analyse de viabilité de la dette (ETAVID), doit désormais examiner tout projet de prêt. Ses missions sont les suivantes : définir une stratégie nationale d'endettement et de désendettement, et évaluer des offres de financement. La dette publique extérieure, qui s'élevait à 21.2 % du PIB en 2013, a atteint 30.8 % en 2014 et pourrait se situer à 27.0 % en 2015 et à près de 24.0 % en 2016. Cette baisse s'explique par la réduction de la dette, le Tchad ayant atteint le point d'achèvement en avril 2015. La dette publique intérieure est, quant à elle, passée de 8.9 % du PIB en 2013 à 13 % en 2015 et se situerait autour de 15 % en 2016, en raison essentiellement de l'émission d'emprunts obligataires libellés en XAF sur le marché sous-régional et de la contraction de prêts auprès de certains pays de la CEMAC. Le niveau de la dette publique demeure toutefois en deçà du critère de convergence en matière d'endettement public, fixé en zone CEMAC à 70 % du PIB.



Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

La libre entreprise est un principe reconnu au Tchad, qui encourage en outre les investissements privés. Sa réglementation en matière de pratiques anticoncurrentielles réaffirme par ailleurs la liberté des prix. La charte d'investissement en vigueur a transposé au plan national les dispositions existant au niveau communautaire, et définit les conditions d'investissement dans différents secteurs d'activité identifiés au sein du pays. Afin d'accélérer le démarrage des activités économiques, des réformes ont été entreprises. Pour les mener à bien, l'Agence nationale des investissements et des exportations a été rattachée aux services du Premier Ministre. En 2015, le Conseil des Ministres a adopté des décrets portant, d'une part, sur la réduction du capital minimum lors de la constitution de sociétés à responsabilité limitée et, d'autre part, sur la loi sur la concurrence. Par ailleurs, une stratégie nationale pour les petites et moyennes entreprises/industries (PME-PMI) a été mise en œuvre cette même année, prévoyant entre autres des actions en faveur de la formalisation des unités de production qui opèrent dans le secteur informel. L'objectif du gouvernement visant à pouvoir monter une entreprise entre 24 et 72 heures n'a pas été atteint : entre 2014 et 2015, le nombre de procédures indispensables à la création d'entreprise est resté le même, soit neuf étapes, tout comme le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise, soit 60 jours. Le coût des procédures demeure par ailleurs très élevé. Il atteint près de 150,4 % du revenu par tête, comme l'indique le rapport *Doing Business 2016*.

Les réformes entreprises n'ont ainsi pas permis au Tchad de progresser dans le classement *Doing Business 2016* : le pays a en effet perdu une place par rapport à l'année précédente et occupe désormais le 183. rang sur un total de 189 pays. Ces difficultés sont également aggravées par un important déficit des infrastructures en matière de transport et d'énergie. Pour un chargement classique, les opérations d'exportation et d'importation prennent quatre fois plus de temps au Tchad que sur le reste du continent. Le temps d'acheminement d'un chargement est en moyenne de 75 jours à l'exportation et de 101 jours à l'importation. L'enclavement du pays et son



éloignement de ses différents accès à la mer expliquent cette situation, N'Djamena étant située à près de 1 700 km du port de Douala par où transitent la majorité des marchandises à l'exportation comme à l'importation. Le gouvernement doit poursuivre ses efforts en vue d'une meilleure mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire en faveur du développement du secteur privé, notamment en appuyant la transposition du droit de l'OHADA et en la diffusant largement auprès des différents opérateurs économiques. Cette transposition incomplète des actes uniformes de l'OHADA affecte en effet le fonctionnement de la justice commerciale et freine l'éclosion d'un cadre des affaires attractif pour le développement du secteur privé.

Secteur financier

Au Tchad, le système bancaire et financier se compose de huit banques, de deux compagnies d'assurance et d'un réseau d'établissements de microfinance. Au 31 juillet 2015, le total du bilan des banques se situait à près de 824 milliards XAF, en hausse de 6.8 % par rapport au 31 juillet 2014. Pour la même période, les dépôts représentaient près de 86 % du total agrégé du bilan, contre environ 88 % en juillet 2014. La couverture des crédits par les dépôts a enregistré un recul entre 2014 et 2015, passant de 115.4 % en juillet 2014 à environ 100.3 % en 2015. Les créances en souffrance, qui représentaient plus de 12.7 % du total des crédits en 2014, ont atteint près de 14.2 % en juillet 2015. Cette augmentation s'explique principalement par le fort ralentissement économique lié à la baisse des cours du pétrole sur le marché international. La solvabilité du système bancaire est demeurée globalement stable par rapport à l'année 2014. À l'instar de l'année 2014, sept banques sur huit ont, en 2015, un ratio de couverture des risques supérieur à la limite de 8 %. En matière de respect des normes de division des risques, sept banques également respectent les limites fixées et le ratio de liquidité. En revanche, seules cinq banques sont parvenues, au 31 juillet 2015, à financer plus de 50 % de leurs emplois sur plus de cinq années, contre sept banques auparavant.

Par ailleurs, l'absence de véritables synergies entre le secteur bancaire et celui de la microfinance n'a pas véritablement contribué au renforcement de l'inclusion financière et à un approfondissement de la monétarisation de l'économie. En vue de la promotion de ce secteur, des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans chaque région du pays tout au long de l'année 2015. Il a également été décidé de créer le Fonds national d'appui à l'entreprenariat et à la microfinance. Les secteurs de l'agriculture, du commerce, des prêts aux personnels de la fonction publique, ainsi que le secteur privé bénéficient majoritairement des prêts de ce système financier. Il convient toutefois de souligner que le lancement d'émissions obligataires, puis de bons du Trésor, a contribué au renforcement de l'intégration financière en Afrique centrale. Le gouvernement tchadien, qui y a recours depuis 2011, est devenu un acteur actif sur ce marché. À titre d'illustration, près de 144.2 milliards XAF ont été placés au cours des trois premiers trimestres de l'année 2015 : 50 milliards sous forme de bons du Trésor et 94.2 milliards en obligations assimilables du Trésor.

Gestion du service public, institutions et réformes

En dépit des investissements réalisés, l'efficacité opérationnelle reste à améliorer dans de nombreux services publics, plus particulièrement dans ceux concernant la santé, l'éducation ainsi que la gestion de l'eau et de l'électricité. Une conjonction de facteurs défavorables explique ce faible niveau d'efficacité opérationnelle : la fréquence des changements des équipes au sein des ministères et de la haute fonction publique, la faiblesse des capacités et des moyens financiers, ainsi que celle en matière de gestion axée sur les résultats dans le suivi des projets et des programmes de développement. Dans le secteur routier, des actions en vue d'un meilleur entretien ont été entamées pour la préservation des investissements réalisés et le maintien de leur caractère opérationnel. Si, au titre de l'exercice 2013-14, les ressources du Fonds d'entretien routier (FER) se sont élevées à 20.2 milliards XAF, leur montant pour l'année 2014-15, estimé à 23 milliards XAF, sera difficilement mobilisable. La baisse des cours mondiaux du pétrole peut en effet affecter le niveau et la stabilité des ressources allouées au FER.



En matière d'informatisation des ministères, des progrès ont été enregistrés au sein du ministère des Finances et du Budget, ainsi qu'au niveau de l'ensemble de ses structures. Le système intégré de dépense publique est désormais opérationnel. La mise en œuvre du Système informatisé intégré de la gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE), qui a pris en compte le résultat du recensement biométrique, a par ailleurs permis de réaliser des économies d'un montant de près de 17 milliards XAF en 2015. Grâce à une plus grande traçabilité des paiements des salaires, sa mise en place a contribué à une meilleure maîtrise de l'évolution de la masse salariale, qui représente près de 70 % des recettes hors pétrole.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le Tchad a entrepris des actions dans le domaine de l'environnement et du changement climatique à la suite d'une prise de conscience des enjeux en la matière. Afin de se doter d'un cadre réglementaire et d'outils d'action, le pays a adopté plusieurs textes, tels que la loi n° 14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ou encore la loi n° 14/PR/2008 relative au régime de l'exploitation forestière et des ressources halieutiques. Le Tchad a également ratifié la convention sur les changements climatiques, ainsi que celles sur la protection de la couche d'ozone et sur les déchets dangereux. Le Plan national de développement 2013-15, dont l'un des quatre piliers était axé sur la protection de l'environnement, témoigne de la volonté de l'État de prendre en compte cette problématique dans son développement. Le Haut Comité national pour l'environnement (HCNE) devrait être rendu opérationnel afin de mieux renforcer le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine. Le Fonds spécial en faveur de l'environnement, dont l'objectif est de contribuer à la protection et à la mise en valeur des politiques environnementales, ne dispose cependant toujours pas du niveau de ressources nécessaire pour mener à bien ses actions, en particulier en ce qui concerne la préservation du lac Tchad. Les actions de la Banque africaine de développement en matière d'environnement s'inscrivent, au Tchad, pour l'essentiel dans le cadre de projets à vocation régionale, que ce soit pour la préservation du lac Tchad ou en faveur de la résilience de son économie. Le pays a cependant obtenu quelques résultats ces dernières années. Dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'atténuation des effets liés aux changements climatiques, on note en effet une avancée sensible en matière de régénération naturelle, couplée à un ralentissement du taux de déboisement de l'ordre de 0.6 % en 2014, contre 2.5 % en 2012.

Contexte politique

Après plus de quatre décennies de conflits armés, le Tchad connaît depuis 2010 une période de relative stabilité qui a contribué à une normalisation de sa vie politique. La persistance des crises sécuritaires à ses frontières, en raison des menaces et des actions de la secte Boko Haram et des mouvements djihadistes, pourrait toutefois remettre en cause la stabilité retrouvée. Pour y faire face, les autorités tchadiennes ont pris part, aux côtés de la communauté internationale, à des opérations de maintien et de consolidation de la paix en vue de la résolution des conflits sous-régionaux. L'accueil, sur son territoire, de l'état-major de l'opération militaire française Barkhane et de la nouvelle force opérationnelle multinationale, dont les effectifs viendront du Cameroun, du Niger, du Nigeria, du Bénin et du Tchad, s'inscrit dans cette optique. Cette situation relativement apaisée que connaît actuellement le Tchad lui a permis de mettre en œuvre différents programmes économiques et financiers, avec le soutien de la communauté internationale. Le pays a ainsi obtenu des résultats appréciables en termes de restauration effective de la planification du développement et de la mobilisation de ressources pour le financement des programmes prioritaires de l'État. Il a atteint la conformité aux normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (l'ITIE) en octobre 2014 et le point d'achèvement de l'initiative PPTTE fin avril 2015. Différentes élections doivent être organisées en 2016. Dans le cadre des négociations entre le gouvernement et l'opposition, et avec le soutien de différents partenaires techniques et financiers comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),



le pays semble être parvenu à un consensus pour l'introduction de la biométrie dans le décompte des voix. Cette avancée devrait contribuer à l'organisation d'élections présidentielles (fixées au 10 avril 2016 pour le premier tour), législatives et municipales transparentes en 2016, et à renforcer la paix et la cohésion sociale dans le pays.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le Tchad est l'un des pays les plus faiblement développés au monde, avec un indice de développement humain (IDH) de 0.392 en 2015, soit en légère hausse par rapport à 2014 où il se situait à 0.37. En 2015, sur 188 pays classés selon le rapport national sur le développement humain (RNDH), le Tchad occupe le 185. rang. Sa population a enregistré une amélioration de son espérance de vie, passée de 50.8 à 51.4 ans de 2012 à 2014. L'objectif du gouvernement en matière sanitaire est d'assurer l'accès de toute la population à des services de qualité. Pour y parvenir, l'État a mis en œuvre un Plan national de développement sanitaire (PNDS), incluant des politiques de gratuité des soins pour les populations les plus vulnérables comme les femmes et les enfants de moins de cinq ans. L'analyse du profil épidémiologique du pays souligne l'importance des maladies endémiques et épidémiologiques, telles que la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, le paludisme et le VIH/SIDA, dont le taux de prévalence se situe autour de 3.3 %, qui constituent d'importants facteurs de morbidité et de mortalité. Près d'un enfant sur cinq meurt en effet avant l'âge de cinq ans. L'indice synthétique de fécondité se situe à près de sept enfants par femme en âge de procréer. Selon la quatrième Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS), la mise en œuvre du PNDS a permis d'enregistrer un recul de la mortalité maternelle entre 2009 et 2014, passée de 10.8 pour mille naissances vivantes à 8.6 pour mille naissances vivantes. Selon la même enquête, on constate aussi une baisse significative du taux de mortalité infantile, passé de 91 ‰ entre 2005 et 2009 à 72 ‰ entre 2009 et 2014. Sur les mêmes périodes, les taux de mortalité juvénile et infanto-juvénile ont reculé pour passer respectivement de 79 ‰ à 65 ‰, et de 163 ‰ à 133 ‰.

De même, le gouvernement a entrepris de redynamiser certaines infrastructures sanitaires, en procédant notamment à l'amélioration des dispositifs d'accès à la santé et à la protection sociale, avec comme objectif de fournir à l'ensemble de la population des prestations de qualité. L'État tchadien a ainsi consacré près de 10 % du budget national à ce secteur, allocation qui se situe toutefois en deçà des 15 % préconisés en 2011 par la Déclaration d'Abuja en matière de santé. Les contraintes budgétaires, liées notamment à la baisse des prix du pétrole sur le marché international, pourraient retarder l'atteinte de cet objectif. Selon le RNDH de 2015, la faiblesse du système éducatif est le principal facteur expliquant le niveau très bas de l'IDH au Tchad. La durée moyenne de la scolarisation est en effet inférieure à deux ans, ce qui en fait l'une des plus faibles au monde, selon le Rapport sur le développement humain 2015. Elle est surtout très basse dans les régions du lac Tchad, du Kanem et du nord du pays, en proie à l'insécurité et au risque de radicalisation et d'enrôlement des jeunes oisifs dans les mouvements sectaires comme Boko Haram.

Enfin, la finalisation de la Stratégie intérimaire pour l'éducation et l'alphabétisation (SIPEA) sur la période 2013-15 doit permettre de poser les jalons de la mise en œuvre d'un Plan décennal de développement de l'éducation et de l'alphabétisation (PDDEA). Celui-ci a pour vocation de promouvoir une éducation de qualité, avec comme objectif d'abaisser un taux d'analphabétisme qui atteint 78 % au niveau national. Il s'élève plus précisément à 86 % chez les femmes et 69 % chez les hommes, avec des variations selon les régions. Ce plan devrait aussi contribuer à proposer une répartition plus équitable de l'offre de scolarisation sur l'ensemble du territoire et à augmenter le taux d'achèvement dans le cycle primaire, qui se situe pour l'ensemble du pays à 37 %, dont 28 % pour les filles. L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de sa gouvernance passe



également par des mesures en faveur de l'enseignement primaire. Ces actions permettraient de redresser le taux de rétention au premier cycle scolaire, qui atteint 25.7 % chez les filles et 28.6 % chez les garçons. Cette amélioration passe enfin par la mise à disposition, dans les délais requis, des crédits de fonctionnement des établissements scolaires et universitaires.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Le profil de pauvreté, issu de la troisième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad-ECOSIT, met en exergue une baisse du taux de pauvreté, passé de 54.8 % en 2003 à 46.7 % en 2011. La profondeur et la sévérité de la pauvreté se situent respectivement autour de 26.3 % et 15.9 % au niveau national. L'analyse de ce profil de pauvreté souligne la nécessité pour le gouvernement de promouvoir une approche différenciée dans sa lutte contre ce fléau en milieu rural et urbain. En ce qui concerne le secteur rural, le Plan national de développement 2013-15, d'un montant de 3 276 milliards XAF, a consacré près de 60 % de cette somme au secteur productif, dont 38 % pour les campagnes. Il convient de signaler que le système de protection sociale, qui bénéficie aux travailleurs du secteur formel, a conduit l'État à mettre en place des filets de sécurité sociale dans différents secteurs sociaux, notamment pour la santé et l'éducation. Le gouvernement a procédé à des exonérations et à des subventions sur des produits de première nécessité dans le but de soutenir les populations les plus défavorisées. Ce système demeure toutefois incomplet, au regard notamment des situations d'urgence et des catastrophes naturelles auxquelles le pays est confronté, comme les crises humanitaires, les aléas climatiques, les inondations ou les attaques terroristes. L'aide des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales supplée à cette carence.

Pour soutenir également le secteur rural, des crédits ont été octroyés aux structures paysannes dans le cadre du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), afin d'augmenter l'offre agricole et d'atténuer la vulnérabilité de l'économie. Des efforts doivent également être fournis en matière d'éducation et de santé, notamment pour les ménages ruraux qui ont un accès plus difficile aux services de base que les ménages urbains. Les revenus tirés de l'exploitation pétrolière n'ont pas pu véritablement réduire la vulnérabilité économique du pays et abaisser significativement le niveau de pauvreté. Les récentes crises socio-politiques dans la sous-région et la prise en charge des réfugiés et des « retournés » représentent un coût non négligeable pour les finances publiques. En 2014, le Tchad occupait la deuxième place des pays africains pour le nombre des réfugiés accueillis sur son sol, soit approximativement 650 000 réfugiés : plus de 359 000 étaient issus du Soudan, 106 650 de la RCA, et des milliers du Nigeria, fuyant la menace de la secte Boko Haram. Le poids de ces dépenses rend plus difficile la mobilisation des ressources en direction de secteurs prioritaires. En matière d'emploi, le taux de chômage se situerait autour de 22 % selon la revue du Plan national de développement effectuée par le gouvernement en 2015. Le chômage affecte plus particulièrement la population rurale en raison de sa forte dépendance aux activités saisonnières.

Égalité hommes-femmes

Au Tchad, les fondements de l'égalité de genre sont d'ordre constitutionnel. Le pays dispose à cet effet d'un cadre juridique et institutionnel visant à promouvoir l'égalité et l'élimination de toutes discriminations. La Constitution du pays reconnaît ainsi explicitement le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans la pratique, l'insertion des femmes aux plans économique, social et politique doit cependant encore progresser. Certains indices de développement humain illustrent ces inégalités. C'est notamment le cas de celui concernant le genre, qui s'élève à 0.76 au Tchad, soit l'un des chiffres les plus faibles au monde, très loin de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, estimée à 0.86 selon le rapport sur le développement humain de 2014. Le taux très élevé d'analphabétisme, notamment chez les femmes, constitue un frein à leur insertion dans la sphère productive, notamment pour ce qui est de l'accès à la terre, à la propriété et aux successions. Bénéficier de soins et d'une éducation leur est également plus

difficile, notamment en zone rurale, ce qui contribue à ralentir leur autonomisation. Les femmes sont également faiblement représentées dans l'administration et au sein du secteur privé. En politique, la proportion des sièges qu'elles occupent est cependant passée de 7 % à 18 % dans la dernière législature (2011). Sur 155 députés, on compte ainsi 28 femmes et, sur 29 membres du gouvernement, 5 sont des femmes.

Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

Selon la définition adoptée en 2009 dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitat, la population urbaine correspond à l'ensemble des populations habitant uniquement les chefs-lieux d'unités administratives. Avec seulement 21.9 % de sa population répartie dans les 61 villes du pays, selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2009, le Tchad, à l'instar de nombreux pays africains, est aujourd'hui confronté au phénomène de la migration urbaine.

Cette tendance à l'augmentation de la population dans les villes s'explique essentiellement par l'accroissement démographique et l'exode rural. Entre 1960 et 2013, la population urbaine a été multipliée par 14.5, alors que la population rurale ne l'a été que par 13. Le défi pour le gouvernement tchadien est désormais de mettre à la disposition des nouveaux arrivants des logements adaptés et salubres, notamment à N'Djamena qui concentre à elle seule plus de 43 % de la population urbaine totale selon les statistiques tirées du recensement général de la population et de l'habitat de 2009. La capitale compte actuellement près de 1 800 000 habitants. Le taux d'accroissement urbain devrait augmenter en moyenne de 4.7 % par an entre 2010 et 2035. La population urbaine atteindrait ainsi près de 5.6 millions d'habitants en 2035, pour un total d'environ 29 millions d'habitants dans l'hypothèse d'un taux d'accroissement annuel de 3.6 %. En dehors de N'Djamena, Moundou, Abéché et Sarh sont les principales villes affectées par la croissance urbaine, totalisant pour certaines d'entre elles entre 100 000 et 200 000 d'habitants. Cet afflux de population s'est traduit par un étalement de la zone urbanisée, accompagné d'une densification des quartiers existants, pourtant faiblement dotés en infrastructures de base tels que l'eau, l'électricité et un système d'assainissement.

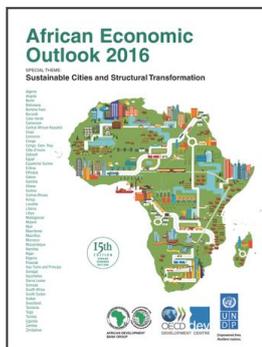
L'augmentation du nombre d'habitants dans les différentes agglomérations du Tchad accroît la demande en services sociaux de qualité : structures sanitaires, écoles, centres de formation, systèmes d'hygiène et d'assainissement, logements décentes, infrastructures routières, services de transport viables, et énergie. À titre d'illustration, la faiblesse de la programmation pluriannuelle des investissements et le manque de moyens financiers ne permettent pas d'assurer une couverture équitable en eau potable et en électricité dans la capitale. Le taux d'accès à l'électricité est ainsi seulement d'environ 4 % pour l'ensemble du pays et N'Djamena consomme plus de 80 % de la production d'électricité. La faiblesse actuelle de l'offre en matière de logements sociaux décentes et le coût des loyers affectent également les conditions de vie des ménages urbains. En dépit des mesures prises par le gouvernement en matière d'environnement, notamment l'interdiction de l'usage des déchets plastiques, le problème de la gestion des espaces verts se pose avec acuité dans les initiatives de développement des infrastructures urbaines. Les stratégies de développement des centres urbains devraient mieux prendre en compte les questions liées à la gestion de l'environnement et du cadre de vie, à la fourniture équitable en eau et en électricité, ainsi qu'à l'organisation du réseau de transports urbains afin d'en réduire les coûts pour les utilisateurs. Le succès de la transformation structurelle de l'économie tchadienne, dont l'un des moteurs demeure le secteur rural qui regroupe environ 80 % de la population, dépendra de la capacité des autorités à rendre opérationnelles les stratégies intégrées de développement des centres urbains, d'industrialisation et d'aménagement des espaces urbains.

Ces stratégies intégrées devront comporter des actions de promotion en faveur de l'emploi, de l'accès aux services sociaux et d'une gestion optimale des espaces urbains afin de remédier



notamment au phénomène d'urbanisation incontrôlée, terreau de la pauvreté en milieu périurbain. Les stratégies d'urbanisation à mettre en place devront également améliorer la gouvernance urbaine, et limiter considérablement les litiges fonciers ainsi que les occupations anarchiques. Des plans et des cadres stratégiques d'urbanisation existent et ont été progressivement élaborés. Ils ont servi par la suite de point de départ à l'élaboration de quatre schémas régionaux et d'un schéma national d'aménagement du territoire. Les priorités retenues étaient les suivantes : i) la mise en œuvre des plans urbains d'occupation des sols ; ii) une gestion efficiente des occupations anarchiques ; iii) une restructuration des quartiers anciens et l'élaboration d'un plan de recasement de leurs habitants ; iv) l'application des textes et des législations urbaines ; et v) des opérations de sensibilisation des populations aux questions touchant à la citoyenneté et à la formation des personnels et des élus communaux. À ce jour, ces différents schémas nationaux et régionaux ne sont cependant toujours pas véritablement opérationnels.

De nombreux facteurs constituent un frein à la contribution des communautés urbaines à la transformation structurelle de l'économie du Tchad. Le faible niveau d'investissements dans les collectivités locales, notamment dans les villes primaires et secondaires, en est l'une des causes principales. En effet, le financement de ces investissements demeure problématique car le processus de décentralisation n'est pas encore véritablement opérationnel. Le transfert des compétences ne s'est pas accompagné de celui de ressources financières. L'octroi de ces différentes aides financières aurait permis à ces collectivités de mettre en œuvre des plans de développement urbains et locaux ou de prendre en charge l'entretien des infrastructures existantes. Par manque d'infrastructures de base, les centres régionaux de production agricole, peu reliés aux différents centres de consommation, peinent à écouler leur production sur les différents marchés du pays. Ce déficit infrastructurel contribue au renforcement de l'insécurité alimentaire et à la pauvreté d'une partie des populations urbaines, notamment des femmes et des jeunes, privés d'activités génératrices de revenus et d'opportunités d'emploi. La situation de la ville de Kélo, qui dispose d'importantes potentialités en matière agricole, traduit toutes les difficultés rencontrées dans les politiques d'aménagement urbain au Tchad. Cette ville se situe entre la capitale du pays, N'Djamena, et Moundou, deuxième ville du pays. Elle est accessible par une route nationale bitumée qui la traverse du nord au sud. En dehors des routes nationales, les routes de desserte reliant Kélo aux zones de productions agricoles ne bénéficient pas d'un entretien régulier, ce qui occasionne des coupures fréquentes de voie en saison des pluies. Le manque d'entretien des voies de communication et d'ouvrages de franchissement, qui rendent impraticables certaines routes en saison des pluies, limite la mobilité urbaine. Ce problème est général, ce qui ne facilite pas l'écoulement des produits agricoles et réduit leur valeur marchande. Le faible accès des commerçants au crédit et l'insuffisance des équipements marchands adéquats nécessaires à la transformation et la conservation des produits agricoles freinent par ailleurs le développement des filières de production et ne concourent pas à la transformation structurelle de l'économie.



Extrait de :

African Economic Outlook 2016

Sustainable Cities and Structural Transformation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2016), « Tchad », dans *African Economic Outlook 2016 : Sustainable Cities and Structural Transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2016-66-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.